

**Ville de  
Romorantin-Lanthenay**

**Contrat Urbain de  
Cohésion Sociale**

***2007 - 2009***

## SOMMAIRE

<b>Projet urbain de cohésion sociale</b> .....	<b>3</b>	Réussite éducative et parentalité .....	14
Contexte .....	4	La santé .....	15
Enjeux prioritaires .....	6	Citoyenneté et prévention de la délinquance .....	16
Projet de développement : les grandes orientations de la ville .....	9	<b>Engagements financiers</b> .....	<b>18</b>
<b>Orientations d'actions thématiques</b> .....	<b>12</b>	<b>Modalités de pilotage, suivi et évaluation</b> .....	<b>20</b>
L'habitat et le cadre de vie .....	12	<b>Durée du contrat</b> .....	<b>21</b>
L'Emploi et le développement économique .....	13		

# PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

La ville de Romorantin-Lanthenay a connu plusieurs périodes difficiles, marquées notamment par la restructuration des industries de défense intervenue depuis une quinzaine d'années et la fermeture de l'usine Matra automobile au printemps 2003.

Un contrat de site a été signé en décembre de la même année entre les collectivités locales, l'Etat et les acteurs économiques ; il a permis d'identifier et de mettre en œuvre des actions destinées à reconstituer la dynamique économique du bassin.

Des quartiers Sud de la commune continuent à présenter des signes de fragilité sociale, exposés ci-après, en particulier le quartier Saint-Marc, Zone Urbaine Sensible, celui des Favignolles et, de façon moindre, le secteur du Bourgeau.

A partir de 2007, les contrats urbains de cohésion sociale - dits CUCS - constituent le nouveau cadre proposé par l'Etat de mise en œuvre d'un projet de

développement de territoire concerté au bénéfice des quartiers en difficulté, permettant de mobiliser, de façon complémentaire et synergique, des dispositifs de droit commun et des mesures spécifiques au titre de la politique de la ville.

Compte tenu de ces éléments, la municipalité de Romorantin-Lanthenay a souhaité s'engager dans cette démarche contractuelle qui vise à favoriser le désenclavement et le développement, au sein de l'espace urbain, des quartiers Saint-Marc et des Favignolles.

Au regard de la géographie prioritaire appliquée à l'ensemble des territoires faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale, ces quartiers s'inscrivent dans un niveau de priorité moyen.

Celui du Bourgeau reste en vigilance.

# CONTEXTE

## **La concentration de l'habitat social au sud**

Deuxième ville du département de Loir-et-Cher, Romorantin-Lanthenay comprend une population de 18 400 habitants au recensement de 1999.

Traversée par la Sauldre d'est en ouest, la ville s'est développée à l'origine sur la rive droite. Occupée dès le XIIème siècle, la rive gauche a réellement pris son essor au XIXème, avec l'implantation des usines Normant (draperies). Le Bourgeau est alors devenu un quartier ouvrier. L'extension de la ville au sud a été favorisée par la construction de nouveaux ponts, ainsi que de la ligne de chemin de fer.

Au début des années 1960, pour faire face à l'afflux de nos compatriotes d'Afrique du Nord, cette partie sud de la ville a été choisie pour la création de deux cités HLM, l'une dans le quartier Saint-Marc, l'autre dans celui des Favignolles.

## **Beaucoup de familles en difficulté**

Au fil du temps, la population de ces cités a considérablement évolué. Les premiers habitants sont partis, remplacés par des ménages aux revenus

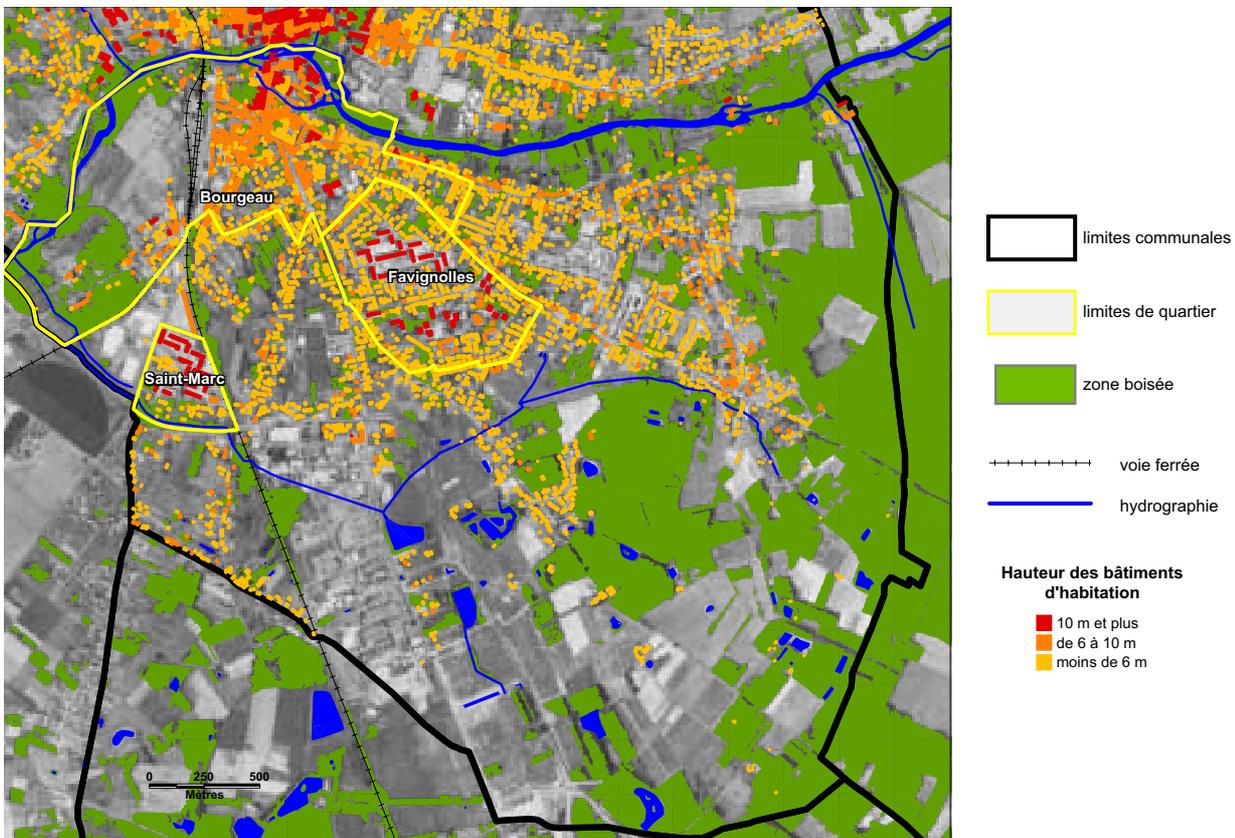
modestes souvent en situation de précarité, voire d'exclusion.

Les difficultés sociales sont donc importantes aujourd'hui. Les quartiers sud concentrent une grande partie des bénéficiaires du RMI de la ville, leurs habitants ayant été proportionnellement plus touchés par la fermeture de Matra Automobile. Leur faible niveau de formation les handicape de surcroît dans la recherche d'un emploi.

Parmi ces populations, l'éclatement de la famille et les violences conjugales créent des situations de détresse pour les femmes et génèrent chez les enfants des comportements violents. A ce sujet, on observe aux Favignolles une forte concentration de familles monoparentales. Parallèlement, les enfants apparaissent souvent livrés à eux-mêmes ; l'accès aux soins n'est pas toujours assuré comme il conviendrait.

Par un phénomène cumulatif, Les Favignolles et Saint-Marc s'enfoncent peu à peu dans la paupérisation. Leur image s'est dégradée à tel point qu'ils ont perdu plus de 10 % de leurs habitants entre les

## Les quartiers sud de Romorantin-Lanthenay



deux derniers recensements. Les ménages qui réussissent à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle vont s'installer ailleurs dans Romorantin. Ne restent alors que les familles les plus en difficulté.

### Des résultats scolaires faibles

Les conditions de vie dans ces quartiers ne sont en conséquence pas particulièrement propices à la scolarité. Les établissements de l'enseignement public du Bourgeau, des Favignolles et de Saint-Marc sont classés en zone d'Education Prioritaire. Pour remédier aux carences importantes, notamment dans l'apprentissage du français, un Programme de Réussite Educative a été mis en œuvre depuis 2005. Des progrès sont accomplis, mais beaucoup reste à faire, tant en direction des enfants (problèmes de disponibilité notamment) que des parents et en particulier des mères de famille de Saint-Marc. Ce quartier offre en effet la particularité d'abriter une très forte communauté turque où la pratique de la langue d'origine et le maintien des traditions sont très ancrés. On relève à cet égard que les jeunes peinent à sortir de leur quartier pour pratiquer des activités avec les autres

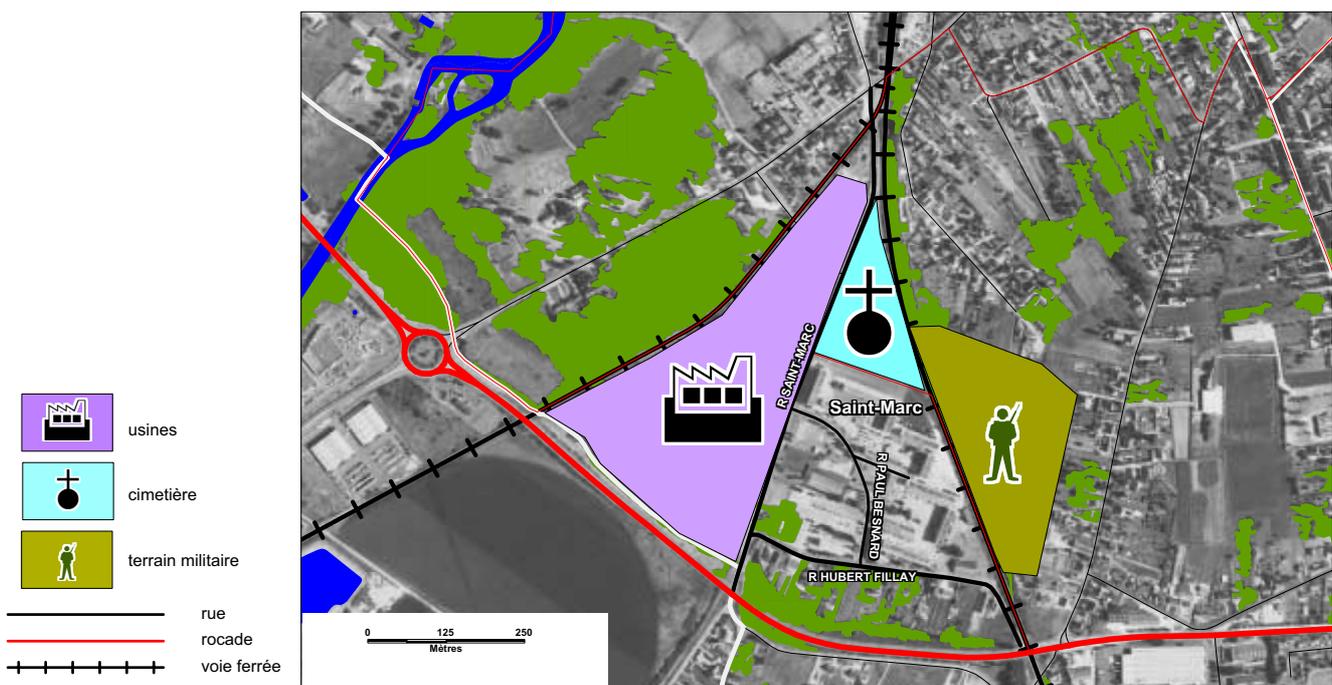
Romorantinois de leur âge. Cela est encore plus marqué pour les filles, qui ne quittent que rarement la sphère familiale.

Saint-Marc pose par ailleurs un problème spécifique en terme d'aménagement urbain.

### Saint-Marc, un quartier enclavé

Eloigné du centre-ville, le quartier a été construit entre le cimetière, un terrain militaire, la voie ferrée, des usines, auxquels s'est ajoutée depuis la rocade. Il n'existe que deux accès au quartier, rue Hubert Fillay et rue Saint-Marc, reliés par la rue Paul Besnard qui le traverse en arc de cercle. Cette configuration urbaine isole le quartier du reste de la ville et procure aux habitants un sentiment d'enfermement. Le plan d'aménagement interne renforce cet enclavement : l'accès à la majorité des immeubles se fait en effet par des impasses et des passages piétons plus ou moins bien délimités. On peut ajouter que la liaison naturelle vers le centre-ville par la rue Saint-Marc est particulièrement délaissée en raison de son aspect (usines, pas d'habitations, ni de verdure, absence de trottoirs).

Le quartier Saint-Marc



# ENJEUX PRIORITAIRES

## Une priorité, la restructuration de Saint-Marc

La zone d'habitat de Romorantin-Lanthenay est située pour l'essentiel **au centre du territoire**, de part et d'autre de la voie ferrée et de la Sauldre. Elle comporte deux quartiers HLM situés dans la partie sud de la ville, Saint-Marc et Les Favignolles.

Pour remédier à la dégradation de certains quartiers (**Bourgeau** en particulier), **des actions ont été engagées** (OPAH, ORAC, Cœur de Pays), avec des résultats tangibles. L'OPAH a engendré la réhabilitation de plus de 480 logements sur l'ensemble de la ville. Parmi ceux-ci, près d'une centaine qui étaient vacants ont été remis sur le marché. En complément, la municipalité a mené une opération de restructuration urbaine (trottoirs, mobilier urbain) permettant de rendre au quartier un aspect accueillant.

**Des opérations de rénovation des logements** avaient été préalablement conduites dans les quartiers **des Favignolles** et de **Saint-Marc** au cours des années 90.

Si la première a porté ses fruits, celle conduite sur **Saint-Marc** n'a pas en revanche été suffisante pour enrayer les dysfonctionnements qui pèsent sur le quartier, ainsi qu'en atteste le taux particulièrement élevé (27 %) de logements vacants dans le parc social :

- environnement peu agréable et dégradé,
- spécialisation excessive de l'habitat, marqué de

surcroît par un fort communautarisme,

- accessibilité délicate, enclavement, donnant aux habitants un **sentiment d'enfermement**,
- forte concentration de population étrangère.

La mauvaise image du quartier et en particulier un marquage social négatif rejaillissent sur les habitants. Il convient donc de casser cette image et replacer le quartier dans la ville.

Une étude a été menée sur le quartier. Elle a été achevée en 2005 et l'on ressent sur le terrain une certaine impatience d'en connaître les résultats.

Les habitants devraient être rapidement associés au projet, afin qu'ils se sentent partie prenante, qu'ils en aient la meilleure lisibilité possible et qu'ils puissent se déterminer en fonction des orientations proposées. La concertation apparaît également nécessaire pour que les nouveaux équipements qui seraient mis en place fassent l'objet d'un sentiment d'appropriation et de responsabilisation, en vue d'éviter d'éventuelles dégradations.

La mise en œuvre d'un tel projet prendra nécessairement plusieurs années. Des travaux d'entretien pourraient être réalisés en urgence, pour améliorer l'environnement. La création d'une régie de quartier serait un moyen d'exécuter ces travaux, tout en assurant une fonction d'insertion.

## Une économie en reconstruction

· L'activité économique de Romorantin se redresse peu à peu après le séisme généré par l'arrêt de Matra Automobile. Les actions impulsées avec l'aide de tous les partenaires dans le cadre d'un contrat de site (Etat, région, Département, Matra, Union Européenne, collectivités locales, organismes consulaires...) sont nombreuses et porteuses d'espoir :

- implantation de nouvelles entreprises,
- développement des entreprises locales,
- reclassement de nombreux salariés,
- extension des capacités d'accueil (ZA des Grandes Bruyères, village d'entreprises),
- création de la plate-forme des Ressources Humaines.

· Les **populations des quartiers sud souffrent d'un handicap important dans l'accès à l'emploi** : au début de l'année 2006, les Favignolles

regroupaient 19 % des chômeurs de Romorantin et Saint-Marc près de 15 % ; rappelons qu'en 1999, ces quartiers abritaient respectivement 12 % et 9 % de la population. Cette situation n'est sans doute pas sans lien avec le **faible niveau de formation**. Près de 42 % des personnes de plus de 15 ans n'avaient aucune formation à Saint-Marc au recensement de 1999 et 36 % aux Favignolles.

· De même, les situations d'exclusion sont beaucoup plus fréquentes dans les quartiers sud : **près de 52 % des bénéficiaires du RMI y résident**. La proportion de érémisses est ainsi de 42 pour 1 000 habitants à Saint-Marc, de 51 pour 1 000 aux Favignolles, alors que la moyenne est de 25 pour 1 000 dans l'ensemble de la ville, ainsi qu'au Bourgeau (moyenne départementale : 17 pour 1 000). Aux **Favignolles, 70 % des bénéficiaires sont des femmes** et 66 % à Saint-Marc, alors que la moyenne est de 62 % à Romorantin et de 54 % en Loir-et-Cher. Cette situation apparaît très liée à

la **monoparentalité** puisque 4 bénéficiaires sur 10 sont des mères isolées aux Favignolles (25 % pour l'ensemble de la ville). Ce quartier recèle d'ailleurs une part très importante de familles monoparentales, qui représentent 26 % des familles allocataires de la CAF en 2005 (15 % à Saint-Marc, 17 % à Romorantin).

· On remarque également que la **part des allocataires CAF à bas revenus** est comprise entre **43 et 45 %** dans les quartiers de **Saint-Marc** et des **Favignolles**, alors qu'elle est de 31 % pour l'ensemble de la ville.

· Les femmes issues de l'immigration des quartiers sud de Romorantin-Lanthenay subissent une triple discrimination (en tant que femme, en tant qu'étranger et en raison de l'absence de formation) qui handicape lourdement leur accès à l'emploi.

· Dans le domaine de **l'accès ou du retour à l'emploi**, les dispositifs et les structures existent. La pro-

chaine **Maison de l'Emploi** devrait permettre d'améliorer encore la coordination des actions, l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi, le soutien à la création d'activités. Elle ajoutera une dimension supplémentaire : l'anticipation des besoins.

· **L'insertion des jeunes non diplômés** constitue un défi particulier. Ils se lassent des formations qui ne débouchent pas sur un travail. S'ajoute pour ceux d'origine étrangère une discrimination à l'embauche qui les touche également lorsqu'ils cherchent un contrat d'apprentissage.

· Les **structures d'insertion par l'économique** apparaissent aujourd'hui **fragilisées** par un certain nombre de décisions. Plusieurs chantiers d'insertion vont s'arrêter en fin d'année, laissant les personnes qui en bénéficiaient sans solution. Par ailleurs, les modules de pré-qualification sont supprimés les uns après les autres, ce qui rend très problématiques les parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi.

## Des lacunes en français, tant chez les enfants que chez les parents

### *Un niveau scolaire préoccupant, surtout en français*

Aux évaluations nationales, **les scores réalisés dans les établissements de la ZEP de Romorantin sont nettement inférieurs aux moyennes nationales.**

De surcroît, malgré la mise en place d'actions de soutien, en particulier dans le cadre du Programme de Réussite Educative, l'écart ne se comble pas. **Une dégradation se fait ressentir en français** au cours des 4 dernières années, de manière particulièrement forte pour les élèves de 6ème (61 % de réussite en 2003, 43 % en 2006). Simultanément, la proportion d'élèves entrant en 6ème après un an de maintien ou plus (en primaire) est passée de 20 % à 30 %.

**Les lacunes les plus criantes concernent la communauté turque de Saint-Marc.** A l'entrée en maternelle, les enfants n'ont aucune notion de français. Le phénomène est par ailleurs entretenu par l'arrivée régulière de nouveaux immigrants.

On se trouve confronté aujourd'hui à une intégration à l'envers. Ce sont les acteurs locaux, les élèves, voire les enseignants, qui apprennent le turc pour pouvoir communiquer avec les membres de la communauté de Saint-Marc. On en comprend la nécessité pratique, mais n'est-ce pas les conforter dans l'impression que l'apprentissage du français n'est pas si indispensable que cela ? Il faut casser cette logique.

· **Les risques de décrochage scolaire augmentent chez les collégiens.** Il faut pouvoir détecter le plus tôt possible les signes de découragement afin d'apporter

le soutien nécessaire.

Il convient de signaler également que les violences entre conjoints et les ruptures ont le plus souvent des répercussions sur les résultats scolaires des enfants.

### *La mise en place du PRE se heurte à des difficultés d'emploi du temps des enfants*

Mis en place en 2005, le **PRE (Programme de Réussite Educative)** a permis de renforcer les actions mises en place depuis plusieurs années par le CCAS, la municipalité, la CAF et l'Education Nationale et qui **concernent la moitié des effectifs du groupe scolaire Saint-Marc. Sept fiches actions ont été créées** : renforcement de l'accompagnement scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans, renforcement de l'accompagnement scolaire pour les enfants de 2 à 6 ans, renforcement de l'aide parentale, apprentissage de la langue française pour les parents, apprentissage de la langue française pour les enfants, accompagnement social des familles, santé des enfants).

Alors que l'accompagnement scolaire est prévu 4 fois par semaine, les enfants turcs ne sont le plus souvent disponibles que deux fois par semaine ; les autres soirs, ils sont tenus de suivre les cours d'ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origine) dispensés par un professeur turc. Cette disponibilité est insuffisante, compte tenu du retard scolaire qui tend à s'aggraver.

D'autre part, **les parents apparaissent dans l'ensemble peu responsabilisés aux questions éducatives.**

## La santé des enfants en question

· Le suivi effectué par la PMI et les médecins scolaires permet de détecter les problèmes éventuels. Deux actions sont déjà en place pour remédier d'une part aux déséquilibres alimentaires, d'autre part aux caries. Les résultats sont apparemment inégaux. Le dispositif mis en œuvre par le Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire donne entière satisfaction. En revanche, les résultats paraissent plus longs à venir dans le domaine de l'alimentation. Les préconisations en matière de diététique ne sont pas assez suivies par les mères de famille. Faire évoluer les habitudes n'est pas facile car cela relève à la fois de la psychologie, des traditions, mais aussi

des ressources financières. Par ailleurs, des questions se posent sur l'alimentation des enfants qui ne mangent pas à la cantine, mais sont amenés à se nourrir seuls lorsque leurs parents travaillent et ne rentrent pas à l'heure du déjeuner.

· Une question plus préoccupante concerne l'accès aux soins pour les enfants. Problèmes de communication, méconnaissance des droits ou négligence des parents, autant de facteurs qui interviennent dans le constat de carence posé par les professionnels.

## Des problématiques familiales complexes, qui génèrent parfois de la violence

· Un constat largement partagé est que **les parents ne savent pas interpréter les enjeux et le fonctionnement du système scolaire**. Ils s'étonnent des échecs de leurs enfants et les attribuent trop facilement à une attitude discriminatoire à leur encontre. Ils ne se rendent pas compte du handicap social et culturel dont souffrent les élèves et dont ils sont en partie responsables.

· Beaucoup **d'activités** sont proposées aux jeunes en dehors du temps scolaire. Les **taux de participation demeurent faibles**, en particulier à Saint-Marc. Ils suivent plus facilement celles organisées dans leur quartier, mais s'inscrivent peu à celles qui se situent en dehors et qui permettraient une ouverture sur la ville, un brassage plus important de population.

· Les **jeunes filles** des quartiers semblent **cantonées dans la sphère familiale**, en particulier celles du quartier Saint-Marc. Elles ne fréquentent pas les maisons de quartier, ni les autres lieux de convivialité des adolescents. Hormis les activités qui leur sont réservées (CAP'Filles par exemple), elles sont donc le plus souvent absentes de la vie sociale. Il est donc **difficile d'appréhender leurs besoins, leurs difficultés** et d'apporter en conséquence les solutions adaptées. De même, elles sont peu nombreuses à pouvoir bénéficier des actions de prévention mises en œuvre.

· Les acteurs de terrain décèlent chez de nombreux **adolescents** et même chez des plus jeunes des **comportements violents** dus à des carences affectives, un mal-être qui, bien que n'étant pas spécifique aux Romorantinois, mérite d'être pris en

compte. Ceux-ci reproduisent souvent à l'extérieur des violences vécues au quotidien au sein du cercle familial.

· **Chaque jour** en Loir-et-Cher, **une femme est victime de violence conjugale**. Diverses formes d'agression peuvent être simultanément infligées à la femme au cours d'incidents répétés et souvent de plus en plus sévères qui entraînent des blessures, des séquelles affectives et psychologiques graves.

Une forme spécifique de violence sexuelle est le **mariage forcé**, qui touche encore des jeunes femmes d'origine étrangère.

En Loir-et-Cher, dans le cadre des **commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes**, placées sous la responsabilité du Préfet et animées par la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, il a été décidé de mettre en place des **formations en direction des forces de l'ordre et des pompiers sur le thème des violences conjugales et sexuelles**. Ces formations sont réalisées par le Mouvement Français pour le Planning Familial.

Cette commission loir-et-chérienne a également décidé d'élaborer le **protocole d'accompagnement et de suivi des femmes victimes de violences conjugales**, signé en juin 2004 par toutes les institutions et associations locales qui œuvrent dans ce domaine. Ce protocole intégrera le **schéma global d'hébergement des femmes victimes de violences intra-familiales en 2007** et il est prévu d'étendre ce protocole aux femmes victimes de violences sexuelles.

# PROJET DE DEVELOPPEMENT : LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

Pour la décennie à venir, les grands projets de Romorantin s'organisent autour de deux grands thèmes :

- repenser le quartier Saint-Marc, créer de nouvelles zones d'habitat afin de renouveler la population,

d'enrichir la ville et de favoriser la mixité sociale ;

- développer l'activité et l'emploi pour offrir aux Romorantinois les meilleures chances d'insertion, de réussite et d'accomplissement de soi.

## Un urbanisme volontariste

Plusieurs projets d'urbanisme sont à l'étude. L'achèvement du Plan Local d'Urbanisme permettra de les mettre à exécution, favorisant l'intégration

des quartiers en difficulté dans la ville et l'agglomération.

## Un nouveau visage pour Saint-Marc

---

Le grand chantier de demain concerne le quartier Saint-Marc. Il faut remédier à son enclavement, le restructurer et lui donner une nouvelle image. Ce qui se dessine est une modification radicale de son aspect.

### • *Vers la disparition des barres*

Le parc de logements de la société Jacques Gabriel (rachetée par I3F) devrait être entièrement rasé pour laisser la place à une soixantaine de logements alliant pavillons et maisons de ville, en location ou en accession à la propriété. La ville étant propriétaire des terrains, elle compte d'ailleurs les céder à bas prix (voire gratuitement) aux ménages les plus modestes.

Le parc de l'OPAC serait conservé en partie. Une parcelle contiguë à celle qu'il occupe a été acquise pour y construire une quinzaine de pavillons. Cette opération constituera l'amorce de la rénovation du quartier.

### • *Un traitement paysager et de nouveaux équipements*

De nouveaux équipements sportifs seront créés au sein du quartier : terrain de foot, jeu de boules... Un parc viendra se positionner en continuité de l'école

et les abords des mosquées seront végétalisés. Au centre du quartier, il est prévu de créer une place avec un style particulier (colonnades), où se tiendra le marché.

### • *Une meilleure accessibilité*

Pour rompre l'isolement de Saint-Marc et faciliter les relations avec les autres quartiers, un passage à niveau sera construit sur la voie ferrée côté est. Celle-ci ne voit passer que 6 convois par an en moyenne, la sécurité est donc assurée. Les abords en seront végétalisés pour réaliser une coulée verte en direction de la gare. Par ailleurs, il pourrait être envisagé d'y faire circuler des navettes, remédiant ainsi au problème de mobilité.

Les travaux devraient débuter en 2008 pour s'achever vers 2015. Les habitants seront relogés au fur et à mesure dans les nouvelles constructions sur place (une centaine), ou dans d'autres quartiers en fonction de leurs souhaits. Des logements sociaux devraient d'ailleurs être érigés Boulevard Jean Jaurès, à l'emplacement de bâtiments appartenant à l'entreprise Caillau. Cela pourrait être opéré rapidement pour les entrepôts déjà libérés, dans un deuxième temps pour l'usine lorsque la nouvelle unité sera achevée.

## Un nouveau quartier en centre ville

---

Le site historique de Matra ("Romo 1") est situé près de la mairie, dans un cadre d'exception au bord de la Sauldre. D'une superficie de 6 ha, il s'agit d'un emplacement idéal pour la création d'un nouveau quartier où pourraient se côtoyer habitat, commer-

ces et services de proximité. La société AXR occupe actuellement un bâtiment avec une autorisation de 23 mois. Or l'étude du projet devrait prendre deux ans. La réalisation en sera nécessairement graduelle.

## Les Favignolles

---

En terme urbanistique, le quartier des Favignolles ne requiert pas de nouveaux travaux. Les appartements ont été refaits et le niveau d'équipement est bon. En revanche, des problèmes sont apparus dans la fiabilité du sous-sol, ayant conduit à la fermeture de la maternelle des Favignolles sud. Les permis de construire sont gelés dans l'attente de solutions techniques, mais aussi financières, pour les résoudre. Une classe supplémentaire va être

construite à la maternelle des Favignolles nord, qui accueillera donc tous les enfants du quartier.

Les difficultés de celui-ci sont essentiellement d'ordre social. S'y concentrent en particulier des familles monoparentales, à faibles revenus. Des initiatives seront prises pour coordonner les actions des différentes structures qui interviennent dans la prise en charge de ces familles.

## Un atout supplémentaire : l'intercommunalité

Une communauté de communes est constituée autour de Romorantin. Outre les attributions obligatoires, elle est dotée de la compétence sur le logement, ce qui devrait permettre, en complément du

PLH (Plan Local de l'Habitat), de programmer les nouvelles constructions à une échelle plus grande que celle de la ville centre, favorisant ainsi la mixité sociale.

## Le développement des activités et de l'emploi

Les actions pour conforter les entreprises locales, défendre le socle industriel de la ville et accueillir de nouvelles activités vont être poursuivies. Des projets de transfert depuis le tissu urbain vers les zones d'activités sont bien avancés. Ces mouvements sont nécessaires pour que les entreprises aient des conditions de production optimales. L'accent est mis principalement aujourd'hui sur la ZAC des Grandes Bruyères qui offre un accès immédiat à l'autoroute A 85.

En matière commerciale, la municipalité souhaite une extension graduelle, mesurée et maîtrisée du centre commercial nord. Au sud, un projet de création d'un village de marques prend corps. Porté par

le premier propriétaire français d'immobilier commercial, ce complexe sera axé sur le haut de gamme, avec des grands noms de la mode, de la parfumerie, des arts de la table, etc. La surface de vente envisagée est de 30 000 m<sup>2</sup> pour environ 150 boutiques. La création d'au moins 300 emplois est attendue. La zone de chalandise pour ce village a été estimée à 2,5 millions d'habitants, auxquels s'ajoute le million de touristes qui visitent la région chaque année. Romorantin est située au barycentre de cette zone, ce qui a guidé le choix des promoteurs. La ville attend donc également des retombées sur l'hôtellerie, la restauration, les services, etc.

# La contribution à l'amélioration de la vie quotidienne, à la promotion de l'égalité des chances des habitants, à la lutte contre les discriminations

L'ensemble des actions menées, à poursuivre ou à mettre en place, doivent contribuer à diminuer le mal-être, à favoriser l'intégration et le lien social, à lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

Plusieurs pistes d'intervention sont envisagées par la ville à cet effet :

- l'extension de l'apprentissage de la langue française pour les femmes d'origine turque, dont une grande majorité, installée dans le quartier Saint-Marc, rencontre des difficultés à s'exprimer en français, ce qui engendre des problèmes multiples (repli sur soi, manque de communication, impossibilité de suivre l'accompagnement scolaire de leurs enfants...);
- la création de deux postes d'agents de liaison, initiateurs de dialogue social, dans les quartiers de Saint-Marc et des Favignolles, dont un grand nombre d'habitants manquent de repères et se sentent éloignés par rapport à différents interlocuteurs institutionnels ;
- la mise à disposition de deux logements sociaux dans les deux quartiers précités pour le développement d'actions et d'animation auprès des personnes et des familles en situation de précarité, complémentaires des maisons de quartiers plutôt destinées aux jeunes ;
- la mise en place d'un projet éducatif local (PEL) sur la commune de Romorantin-Lanthenay. Il définit

un plan d'action global en faveur de l'enfant et du jeune avec l'ensemble des partenaires. Son objectif est notamment d'améliorer la qualité des accueils sur les sites d'animation de quartier, de favoriser le développement de la citoyenneté, de renforcer l'accessibilité aux pratiques sportives et socioculturelles.

Il devra s'articuler avec le Projet de Réussite Educative en cours de mise en œuvre dans les quartiers directement concernés par le présent contrat, dont les différentes composantes sont exposées en annexe du document.

Ces projets ne sont ni exclusifs, ni exhaustifs. Ils s'inscrivent dans une dynamique d'actions qui vise avant tout à mobiliser les moyens de droit commun en améliorant la coordination des interventions des différents acteurs et en adaptant celles-ci aux problèmes spécifiques des territoires en difficulté par la mobilisation d'un réseau partenarial.

Il s'agit également de poursuivre les dispositifs précédemment mis en place, tels l'important programme de Réussite Educative précité, les opérations relevant du programme "Ville - Vie - Vacances", le soutien aux associations apporté par le Conseil général au titre d'actions en direction des populations immigrées ou du projet "Cap' filles" sur le quartier Saint-Marc...

Ils s'articulent avec les orientations d'actions thématiques déclinées ci-après.

# ORIENTATIONS D' ACTIONS THEMATIQUES

## L'habitat et le cadre de vie

### Les enjeux

---

Les rénovations des Favignolles et du Bourgeau ont porté leurs fruits. En revanche, celle conduite sur Saint-Marc dans les années 90 n'a pas été suffisante pour enrayer les dysfonctionnements qui pèsent sur le quartier :

- environnement peu agréable et dégradé,
- spécialisation excessive de l'habitat,

- accessibilité délicate, enclavement,
- forte concentration de population étrangère.

La mauvaise image du quartier et en particulier un marquage social négatif rejaillissent sur les habitants. Il convient donc de casser cette image et replacer le quartier dans la ville.

### Les pistes d'action

---

Conformément au programme local de l'habitat, la municipalité de Romorantin a engagé une politique de renouvellement urbain sur le quartier Saint-Marc, dont le double objectif est la requalification de cet espace urbain et sa réintégration à l'ensemble de la ville. L'opportunité d'une zone NA<sup>1</sup> à proximité (Les Badaires), ainsi que la vacance de nombreux logements permettent d'envisager une démarche globale de restructuration urbaine, portant sur :

- la véritable intégration du quartier dans la ville, c'est-à-dire rompre son isolement, réussir sa greffe sur le reste du territoire de la commune, le relier aux autres quartiers. Un travail particulier devra être entrepris sur les entrées du quartier. L'aménagement de la voie de chemin de fer en coulée verte pourrait par exemple faciliter l'accès vers le centre ville sous une forme valorisante, mais aussi sécurisante pour les piétons, vélos, rollers, etc. La création d'un équipement structurant au nord du quartier est à envisager, afin de créer un lien entre celui-ci et le reste de la ville et d'assurer un brassage de population.

- L'amélioration du fonctionnement interne du quartier par une redéfinition des circulations en son sein, la valorisation des espaces publics, la création d'un véritable paysage, la revitalisation des équipements et services publics, l'installation d'aires de jeux pour les enfants, le renforcement de l'éclairage, l'amélioration de la signalétique, la création de commerces de proximité.

- L'adaptation et la diversification de l'offre du parc de logements (démolitions / reconstructions), afin d'accueillir de nouveaux habitants et de favoriser la mixité sociale, culturelle et ethnique.

- La mise en place d'un réseau de transports collectifs adaptés (navettes, bus) est également à explorer, compte tenu du manque de mobilité d'une partie importante de la population de Saint-Marc, mais aussi de celle des autres quartiers (femmes et personnes âgées notamment), et de la superficie de la commune.

Les habitants devraient être rapidement associés au projet, afin qu'ils se sentent partie prenante, qu'ils en aient la meilleure lisibilité possible et qu'ils puissent se déterminer en fonction des orientations proposées. La concertation apparaît également nécessaire pour que les nouveaux équipements qui seraient mis en place fassent l'objet d'un sentiment d'appropriation et de responsabilisation, en vue d'éviter d'éventuelles dégradations. On ressent d'ailleurs sur le terrain une certaine impatience de connaître les résultats de l'étude menée sur le quartier et achevée en 2005.

La mise en œuvre d'un tel projet prendra nécessairement plusieurs années. Des travaux d'entretien pourraient être réalisés en urgence, pour améliorer l'environnement. La création d'une régie de quartier serait un moyen d'assurer ces travaux, tout en assurant une fonction d'insertion.

### Les indicateurs

---

Nombre et type de logements construits

Nombre de nouveaux habitants sur le quartier

Nombre de personnes relogées sur place et de personnes relogées ailleurs

---

1. Une zone NA est une zone non constructible actuellement, mais qui peut être urbanisée à l'occasion soit d'une modification du Plan Local d'Urbanisme, soit de la création d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.).

# L'emploi et le développement économique

## Les enjeux

---

· L'activité économique de Romorantin se redresse peu à peu après le séisme généré par l'arrêt de Matra Automobile. Les actions impulsées avec l'aide de tous les partenaires (Etat, région, Département, Matra, Union Européenne, collectivités locales, organismes consulaires...) sont nombreuses et porteuses d'espoir :

- implantation de nouvelles entreprises,
  - développement des entreprises locales,
  - reclassement de nombreux salariés,
  - extension des capacités d'accueil (ZA des Grandes Bruyères, village d'entreprises),
  - Création de la plate-forme des Ressources Humaines.
- Dans le domaine de l'accès ou du retour à l'emploi, les dispositifs et les structures existent. La prochaine Maison de l'Emploi devrait permettre d'améliorer

encore la coordination des actions, l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi, le soutien à la création d'activités. Elle ajoutera une dimension supplémentaire : l'anticipation des besoins.

· L'insertion des jeunes non diplômés constitue un défi particulier. Ils se lassent des formations qui ne débouchent pas sur un travail. S'ajoute pour ceux d'origine étrangère une discrimination à l'embauche qui les touche également lorsqu'ils cherchent un contrat d'apprentissage.

· Les structures d'insertion par l'économie apparaissent aujourd'hui fragilisées par un certain nombre de décisions. Plusieurs chantiers d'insertion vont s'arrêter en fin d'année, laissant les personnes qui en bénéficiaient sans solution. Par ailleurs, les modules de pré-qualification sont supprimés les uns après les autres, ce qui rend très problématique les parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi.

## Les pistes d'action

---

· Réussir la Maison de l'Emploi, en faire un acteur majeur du développement, semblent être des priorités. Elle devra notamment prolonger les actions entreprises par la Plate-Forme Ressources

Humaines, qui cessera d'exister à la fin de l'année. Les partenaires auront également à porter une attention particulière à la pérennisation et la mise en cohérence des dispositifs d'insertion.

## Les indicateurs

---

Nombre total de demandeurs d'emploi (DEFM 1) et évolution

Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et évolution

# Réussite éducative et parentalité

## Les enjeux

---

· La méconnaissance du français à l'entrée en maternelle pour les enfants de la communauté turque apparaît comme un obstacle majeur à une bonne scolarité. Ce handicap les poursuit tout au long de leur parcours, comme en attestent la dégradation des résultats aux évaluations nationales. On se trouve confronté aujourd'hui à une intégration à l'envers. Ce sont les acteurs locaux, les élèves, voire les enseignants, qui apprennent le turc pour pouvoir communiquer avec les membres de la

communauté de Saint-Marc. On en comprend la nécessité pratique, mais n'est-ce pas les conforter dans l'impression que l'apprentissage du français n'est pas si indispensable que cela ? Il faut casser cette logique.

· Les risques de décrochage scolaire augmentent chez les collégiens. Il faut pouvoir détecter le plus tôt possible les signes de découragement afin d'apporter le soutien nécessaire.

## Les pistes d'action

---

· Des réponses existent : le Programme de Réussite Éducative mis en place en 2005, avec un soutien tant aux enfants qu'aux parents, a permis de renforcer les actions entreprises auparavant dans le domaine de l'accompagnement scolaire et de l'apprentissage du français. Le Patio est une structure qui facilite la socialisation et l'intégration des tout-petits. Mais tous ces dispositifs ont une limite : la mobilisation des publics concernés.

· La demande d'apprentissage du français est forte de la part des femmes de Saint-Marc. Il apparaît nécessaire de renforcer encore les actions dans ce domaine, mais en s'assurant de la présence régulière en cours et d'un travail à domicile. Grâce au partenariat avec l'association franco-turque, une trentaine de femmes ont été identifiées comme candidates à cette formation. Des réflexions sont menées sur la possibilité d'un partenariat plus étroit entre le GRETA et Batiss'Caf, le premier effectuant le travail de fond, la seconde proposant une séance de révision de 2 heures par semaine. Pour responsabiliser les femmes, il pourrait être intéressant de mettre en place un système de contractualisation. Il

semble également pertinent de s'attaquer à la question de la garde des enfants en bas âge durant les cours (sorte de halte-garderie).

· Pour lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire, il est prévu d'ouvrir en septembre 2007 un "atelier relais". S'adressant aux élèves de 6ème, 5ème et 4ème, ce dispositif constitue une modalité temporaire de scolarisation obligatoire et s'inscrit dans le projet d'établissement du collège auquel l'élève est rattaché. Il recourt à une pédagogie différenciée, voire un parcours individualisé pouvant être fondé sur l'alternance. L'encadrement pédagogique et éducatif associe des compétences d'enseignants, de professionnels de l'animation et d'éducateurs, en relation avec les personnels sociaux et de santé. La durée d'un cycle est de 8 semaines à raison de 4 jours par semaine, les groupes étant constitués d'une dizaine d'élèves. Il y a en général 3 cycles par année scolaire.

· Par ailleurs, la ville envisage de mettre en place un projet éducatif local pour les jeunes de la commune.

## Les indicateurs

---

Nombre d'enfants ayant des difficultés en français à l'entrée au cours préparatoire

Taux de réussite aux évaluations en CE2 en ZEP

Taux de réussite aux évaluations en 6ème en ZEP

Nombre d'élèves quittant le collège en cours de scolarité

# La santé

## Les enjeux

---

· Le suivi effectué par la PMI et les médecins scolaires permet de détecter les problèmes éventuels. Deux actions sont déjà en place pour remédier d'une part aux déséquilibres alimentaires, d'autre part aux caries. Les résultats sont apparemment inégaux. Le dispositif mis en œuvre par le Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire donne entière satisfaction. En revanche, les résultats paraissent plus longs à venir dans le domaine de l'alimentation. Les préconisations en matière de diététique ne sont pas assez suivies par les mères de famille. Faire évoluer les habitudes n'est pas facile car cela relève à la fois de la psychologie, des traditions, mais aussi

des ressources financières. Par ailleurs, des questions se posent sur l'alimentation des enfants qui ne mangent pas à la cantine, mais sont amenés à se nourrir seuls lorsque leurs parents travaillent et ne rentrent pas à l'heure du déjeuner.

· Une question plus préoccupante concerne l'accès aux soins pour les enfants. Problèmes de communication, méconnaissance des droits ou négligence des parents, autant de facteurs qui interviennent dans le constat de carence posé par les professionnels.

## Les pistes d'action

---

· Dans le domaine de l'alimentation, la pratique des collations "équilibre" doit être maintenue, voire accentuée. A l'aspect qualitatif, il conviendrait d'ajouter un aspect quantitatif, pour ceux qui, à l'évidence, ne reçoivent pas les rations nécessaires.

· Pour faciliter l'accès aux soins, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur l'exemple du CHBD (bons pour des visites gratuites notamment), renforcer les actions de détection (visites médicales) et organiser les visites chez les praticiens.

## Les indicateurs

---

Nombre d'élèves des écoles ayant des problèmes de santé repérés par une visite médicale

# Citoyenneté et prévention de la délinquance

## Les enjeux

---

· Un constat largement partagé est que les parents ne savent pas interpréter les enjeux et le fonctionnement du système scolaire. Ils s'étonnent des échecs de leurs enfants et les attribuent trop facilement à une attitude discriminatoire à leur encontre. Ils ne se rendent pas compte du handicap social et culturel dont souffrent les élèves et dont ils sont en partie responsables.

· Beaucoup d'activités sont proposées aux jeunes en dehors du temps scolaire. Les taux de participation demeurent faibles, en particulier à Saint-Marc. Ils suivent plus facilement celles organisées dans

leur quartier, mais s'inscrivent peu à celles qui se situent en dehors et qui permettraient une ouverture sur la ville, un brassage plus important de population.

· Les acteurs de terrain décèlent chez de nombreux adolescents et même chez des plus jeunes des comportements violents dus à des carences affectives, un mal-être qui, bien que n'étant pas spécifique aux Romorantinois, mérite d'être pris en compte. Ils reproduisent souvent à l'extérieur des violences vécues au quotidien au sein du cercle familial.

## Les pistes d'action

---

· La création de postes d'agents de liaison médiateurs, un dans chacun des quartiers Saint-Marc et Favignolles, qui rempliraient les missions suivantes :

- accueillir, écouter, concourir au lieu social ;
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches ;
- faciliter le dialogue social entre les services institutionnels et les usagers ;
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne (bruit, nuisances diverses, problèmes de voisinage...);
- faciliter le dialogue entre générations (incompréhension entre certains jeunes et habitants du quartier) ;
- améliorer ou préserver le cadre de vie (vitres cassées, mauvais entretien de certains locaux, détérioration des bâtiments...).

· Les actions de soutien à la parentalité sont évidemment à poursuivre et à amplifier. Il semblerait cependant important d'y ajouter des actions de sensibilisation et de responsabilisation des parents, à l'exemple de ce qui est fait pour lutter contre les déséquilibres alimentaires.

· La mise à disposition de deux logements sociaux. A Saint Marc et aux Favignolles, il existe des maisons de quartier permettant de favoriser l'intégration et l'épanouissement des jeunes. Ces structures sont réservées exclusivement aux jeunes ; il est

donc par conséquent difficile voire impossible pour les adultes résidant sur les quartiers d'avoir accès à un lieu similaire.

L'objectif de cette action serait donc de créer dans deux appartements un lieu où les adultes pourraient bénéficier de différentes actions et animations :

- ateliers divers (atelier cuisine, socio-esthétique etc...);
- réunions d'information ;
- actions de sensibilisation sur différents sujets de société (citoyenneté, éducation des enfants, rôle des parents...);
- lieu de rencontre pour créer du lien social et éviter ainsi le repli sur soi ;
- etc...

· La nécessité apparaît d'instaurer un dialogue permanent avec la communauté turque pour diminuer les freins à l'intégration. La volonté légitime de ne pas se couper de ses racines ne doit pas entraver les actions destinées à favoriser les contacts entre tous les habitants de la ville. Les premiers à convaincre sont les personnalités influentes de la communauté, qui peuvent relayer le message, afin de parvenir à une répartition plus équilibrée dans les temps de loisirs entre les activités communautaires et les autres.

· Un soutien psychologique plus important doit être mis en place pour les jeunes, ce qui requiert de renforcer les moyens en ce domaine. La création d'un

poste d'assistante sociale attachée aux écoles a été suggérée.

· Des réussites existent cependant, qu'il convient de montrer en exemple et qui prouvent que l'on peut réaliser des projets intéressants dans ces quartiers : des jeunes filles de Saint-Marc sont lauréates en 2006 des prix de la citoyenneté pour la création d'une équipe de handball.

· Recours au dispositif "Service Civil Volontaire" :

- encourager les jeunes à s'engager dans les activités d'intérêt général en signant un contrat "service civil volontaire"

- ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans

- contrat de 26 h par semaine

· Recrutement d'un animateur de quartier pour le dispositif "PAS" :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports propose la création de 2500 postes d'animateur dans le cadre du PARCOURS ANIMATION SPORT (PAS)

- Une ou plusieurs personnes pourraient bénéficier de ce dispositif et travailler ainsi en direction des jeunes sur les quartiers de Saint Marc et des Favignolles

· Par ailleurs, la Commission départementale pour la Promotion de l'Égalité des chances et de la Citoyenneté (COPEC) constitue un lieu d'échanges et une source de propositions liées aux préoccupations d'intégration et de lutte contre les discriminations.

## Les indicateurs

---

Nombre de personnes rencontrées par les agents de liaison

Fréquentation des locaux d'accueil

# ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le contrat urbain de cohésion sociale vise à prendre en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale que les actions menées au sein même du territoire concerné afin d'améliorer le cadre de vie et la situation des habitants. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs opérant sur ce territoire, quel que soit leur niveau d'intervention.

A cet effet, le recours aux moyens de droit commun en faveur des quartiers susdésignés devra être considéré comme une priorité dans l'utilisation qui en sera décidée par les différents partenaires du contrat, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Des moyens spécifiques, indiqués ci-après, seront en outre mobilisés pour des actions en relation avec le territoire en cause.

Les partenaires se concerteront afin d'harmoniser, autant que faire se peut, leurs propositions de subventions et de rechercher la complémentarité tout en limitant les financements croisés.

## **Crédits contractualisés au titre de "la politique de la ville"**

### **- Pour l'Etat**

Intervenant en plus des moyens de droit commun, la participation de l'Etat est principalement constituée par les crédits délégués annuellement par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) au Préfet de département, délégué de l'Agence, qui en assure la répartition entre les contrats urbains de cohésion sociale.

Ces crédits ont vocation à contribuer au financement, en fonction des projets élaborés, d'actions d'animation (soutien aux associations...), d'intégration et de lutte contre les discriminations, d'opérations au titre des programmes Ville-Vie-Vacances, projet de réussite éducative, création éventuelle d'un atelier santé-ville...

Pour le présent contrat, leur montant pour l'année 2007 est de 378 000 euros.

En outre, la dotation en nombre de postes adultes-relais, dispositif d'insertion et de médiation sociale (financé à hauteur de 80 % du SMIC par l'Etat), pourra être de 2 postes dès 2007.

### **- Pour la commune de Romorantin-Lanthenay**

Au delà de la mobilisation de ses moyens de droit commun, la contribution de la ville sous forme de crédits de fonctionnement spécifiquement affectés à des actions bénéficiant au territoire objet du présent contrat représente un montant annuel de 63 000 euros.

### **- Pour le Conseil Général de Loir-et-Cher**

Au regard de ses compétences, notamment en matière d'action sociale, le Conseil Général intervient activement en direction des populations des quartiers en souffrance.

Déjà impliqué dans le soutien à des actions de cohésion sociale dans les quartiers sensibles, il renouvelle son engagement, en sus de la contribution de ses moyens de droit commun, par un apport financier annuel à hauteur de 72 000 euros.

Ce montant intègre le soutien aux activités associatives et l'aide à destination de l'animation, celle-ci ayant notamment pour objet d'aider les jeunes en améliorant leur accueil dans les activités sportives ou autres.

*Ces engagements financiers, relevant tant de l'Etat que de la ville et du département, restent conditionnés à l'inscription des crédits correspondants aux lois de finances pour l'Etat et aux décisions des assemblées délibérantes pour les collectivités concernées.*

## **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)**

Cette dotation est attribuée par l'Etat aux communes de plus de 5 000 habitants en fonction de leurs ressources et de leurs charges.

Etant destinée à prendre en compte les difficultés urbaines dans leur ensemble, et sans remettre en cause le principe de non affectation des crédits versés à ce titre, cette ressource doit être évoquée dans le CUCS en raison de sa vocation à aider au désenclavement des quartiers en difficulté.

Le montant pour la ville de Romorantin-Lanthenay a

été de 258 317 euros en 2005 et de 340 646 euros en 2006.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu un abondement au niveau national de cette dotation de 120 M d'euros par an, pendant 5 ans (2005 à 2009).

Le code général des collectivités territoriales stipule, en son article L 2234-19 que *"le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement"*.

## **Engagements des autres partenaires**

### **- Les bailleurs sociaux**

L'OPAC de Loir-et-Cher, la société Jacques Gabriel, la société Loir-et-Cher Logement, la société Immobilière Val de Loire sont des acteurs efficaces de la mise en œuvre des initiatives visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Ils contribuent en outre à développer des actions de gestion urbaine de proximité et de médiation.

### **- La Caisse d'allocations familiales**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CAF intervient de manière active dans les domaines du soutien aux familles et à l'exercice de la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité, du renforcement du lien entre les habitants en favorisant l'accès à la vie sociale et à la citoyenneté.

### **- La Caisse des dépôts et consignations**

Par des dispositions pouvant être déployées dans les territoires fragiles, elle est susceptible de contribuer à l'émergence d'un contexte économique plus favorable au développement d'activités économiques et à l'insertion professionnelle de publics en difficulté (mise en œuvre d'outils d'ingénierie de projet, soutien aux initiatives de collectivités et de leurs partenaires pour faciliter la venue d'activités créatrices d'emplois, accompagnement de porteurs de projets, créateurs et chefs d'entreprises...).

Ces intervenants s'engagent, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, à poursuivre leurs efforts, dans les secteurs d'activités et avec les moyens qui leur sont propres, en vue de définir les modalités d'une intervention sociale plus efficace et mieux coordonnée avec les autres partenaires favorisant le développement des quartiers en difficulté et le mieux-être de leurs habitants.

# MODALITES DE PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

## 1. LE PILOTAGE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

### Le Comité de pilotage

Instance décisionnelle co-présidée par le Maire de Romorantin-Lanthenay et le Sous-Préfet territorialement compétent, le comité de pilotage réunit les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il a pour missions de veiller à la déclinaison opérationnelle de ce dispositif contractuel, de prendre connaissance du déroulement des actions et de les réorienter si nécessaire, d'apprécier les conditions de leur suivi et de leur évaluation.

Il se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay en liaison avec le référent "politique de la ville" de la préfecture.

### Les commissions thématiques

En tant que de besoin, des commissions thématiques se réunissent en fonction des actions développées autour des orientations prioritaires du contrat :

- Habitat et cadre de vie
- Emploi et développement économique
- Réussite éducative/parentalité
- Santé
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Elles sont composées des représentants des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions correspondantes et animées par l'un de ces intervenants, en liaison avec le coordonnateur à la mairie et le référent "politique de la ville" à la préfecture.

Chacune des commissions assure le suivi des actions correspondantes et contribue à l'évaluation de leurs résultats.

Le comité de pilotage est tenu informé de l'activité des commissions thématiques qui peuvent être complétées, si nécessaire, par des groupes de travail spécifiques et ponctuels.

### Le coordonnateur à la mairie de Romorantin-Lanthenay

Désigné par le Maire, il assure l'interface entre la mairie, les partenaires institutionnels et associatifs, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le référent "politique de la ville" à la Préfecture

### Les relations avec les habitants

- L'implication du milieu associatif en matière de propositions et de réalisation d'actions à destination des quartiers considérés, la concertation et les échanges entretenus ou créés entre ces acteurs et les partenaires institutionnels constituent un vecteur essentiel de communication sur les préoccupations et les attentes des habitants.

- En annexe au présent document peut être consultée la liste des intervenants et structures présents dans les quartiers Saint-Marc, Les Favignolles et Le Bourgeau, susceptibles de contribuer à l'amélioration du lien social et des conditions de vie au sein de la ville.

- Un soin particulier sera accordé à l'accompagnement des habitants concernés par le relogement induit par les opérations de restructuration urbaine du secteur Saint-Marc.

## 2. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

La mise en œuvre des actions selon les orientations prioritaires ci avant définies reposera sur les dispositifs de droit commun et ceux, spécifiques, relevant des moyens dédiés à la réalisation d'actions à destination des quartiers en difficulté.

Elle fera l'objet d'une programmation annuelle, faisant l'objet d'une concertation entre les différents partenaires dans le cadre des instances précitées,

adaptée en tant que de besoin en cours d'année.

### Le tableau de bord de suivi annuel

Le suivi du dispositif renvoie à une démarche d'observation du territoire prioritaire.

Un tableau de bord général reprend les indicateurs de suivi proposés pour chacune d'entre elles, qui pourront être adaptés en tant que de besoin, et doit

permettre d'étudier dans quelle mesure les écarts territoriaux ont évolué, afin de réorienter, si nécessaire, les actions mises en œuvre en fonction des objectifs retenus et d'apprécier leur pertinence.

L'Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher est missionné à cet effet.

Ce tableau de bord sera accompagné d'un suivi financier (crédits mobilisés par quartier) et sera présenté chaque année au comité de pilotage.

La centralisation des données dont disposent les différents services, notamment en matière de moyens de droit commun, sera renforcée afin d'affiner l'analyse.

En outre, les données diffusées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles permettront la comparaison entre les différents niveaux de territoires pour mesurer les écarts à combler entre les quartiers prioritaires et les autres échelons territoriaux.

### **L'évaluation globale**

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation à échéance de trois ans afin d'établir une appréciation d'ensemble sur la réalisation des objectifs et les conditions de sa reconduction.

## **DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat urbain de cohésion sociale est signé pour une durée de 3 ans (2007-2009).

Il pourra être reconduit pour une même durée (2010-2012) sur la base d'une évaluation destinée à réorienter, si nécessaire, les actions engagées.

## **DOCUMENTS ANNEXES**

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

- le diagnostic établi sur les quartiers sud de Romorantin-Lanthenay ;
- le détail des actions engagées dans le cadre du Programme de Réussite Educative ;

- le récapitulatif des institutions, structures, associations présentes dans les quartiers sud de Romorantin-Lanthenay ;

- les principales opérations d'investissement réalisées dans les quartiers sud au cours des dix dernières années.

*Les annexes et le diagnostic sont disponibles sur le site de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher : [www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com).*

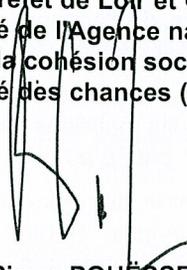
Romorantin-Lanthenay, le 23 février 2007

Le Maire de Romorantin-Lanthenay,



Jeanny LOGEUX

Le Préfet de Loir et Cher,  
Délégué de l'Agence nationale  
pour la cohésion sociale et  
l'égalité des chances (ACSE),



Pierre POUËSSEL

Pour le Président du Conseil général  
de Loir-et-Cher,  
le premier Vice-Président



Alain QUILLOUT

Le Directeur de la Caisse d'Allocations  
familiales de Loir-et-Cher,



Jean-Yves PREVOTAT

Pour le Président de l'OPAC  
de Loir et Cher,  
la Vice-Présidente



Marie-Hélène MILLET

Le Directeur général de la S.A.  
Jacques GABRIEL,



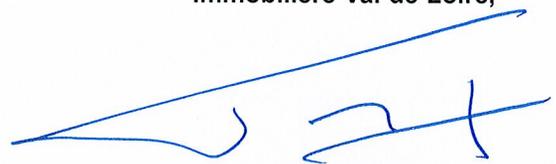
Bruno VIGEZZI

Le Président de la S.A.  
Loir-et-Cher Logement,



Maurice BEAUGENDRE

Le Directeur de la S.A.  
Immobilière Val de Loire,



Thierry FOURNIQUET

Le Directeur régional de la Caisse des  
Dépôts et Consignations,



Yves AGUITON